



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.24.19.AV

Centre de maintenance Mobi'Park à LIEGE et SAINT-
NICOLAS

Avis adopté le 09/02/2024

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique :* Classe 2 soumis à EIE
- *Demandeur :* Opérateur de Transport de Wallonie SA (OTW)
- *Auteur de l'étude :* Aries Consultants
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 26/01/2024
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
 - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1^{er}§1^{er}, alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* 6/02/2024

Projet :

- *Localisation :* Site de « Chimeuse Ouest », rues Chiff d'Or, Sous-les-Vignes, de la Cité
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat- zone d'aménagement communal concerté
- *Catégorie de projet :* 1 – Aménagement du territoire, urbanisme, activités commerciales et de loisirs

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'implantation d'un projet Mobi'Park localisé sur le site de « Chimeuse Ouest » situé sur les territoires communaux de Saint-Nicolas et Liège. Il s'agit plus précisément de l'aménagement d'un nouveau dépôt de bus fonctionnant 24h/24 et 7j/7. Le site, d'une superficie d'environ 10,7 ha, s'implante au sein d'une zone d'activité industrielle en friche depuis 1993. Le site est couvert par un SOL « Sclessin-Horloz » entré en vigueur le 31/05/2014. Il est également concerné par le Site à réaménagement (SAR) « Ammoniaque synthétique et extensions ».

Le programme consiste en la construction et l'aménagement d'un bâtiment de maintenance (locaux d'exploitation et centre d'entretien), d'une zone de traitement, d'espaces de stationnement, de cabines haute tension ainsi que de plusieurs bassins d'infiltration. La zone de traitement comprend notamment un buswash et une zone de ravitaillement avec des citernes de stockage de carburant.

AVIS

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Le Pôle constate que le projet déposé a évolué depuis la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement notamment en vue d'intégrer les recommandations de celle-ci et les remarques émises lors de la réunion d'information préalable.

Le projet permet la revitalisation d'un ancien site industriel et une meilleure intégration de celui-ci dans son contexte urbain.

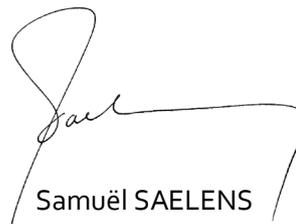
Le Pôle apprécie l'infiltration totale des eaux pluviales sur le site.

Il encourage le demandeur à augmenter ses ambitions en matière de production d'électricité au vu des besoins du projet (18 MW).

Le Pôle regrette toutefois que l'alternative du parking dédié aux voitures impliquant le plus grand taux d'artificialisation du sol ait été privilégiée par rapport à d'autres alternatives en ouvrage plus rationnelles dans l'utilisation du sol.

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.



Samuël SAELENS
Président